

Conditions Générales d'Abonnement LGTEL

LGTEL est un Fournisseur d'Accès Internet proposant des offres Internet Haut Débit et Téléphonie en fonction de l'éligibilité de l'Abonné, soit sur une installation de technologie Wimax, soit sur une installation du Satellite, au moyen des ondes électromagnétiques, soit sur une technologie ADSL, soit sur une technologie Fibre Optique.

Article 1. Définitions

Dans les présentes Conditions Générales d'Abonnement, les termes suivants, ont sauf précision contraire, le sens qui leur est donné dans cet article :

- « **Abonné** » : toute personne physique majeure, collectivité ou toute personne morale souscrivant au Service.
- « **Abonnement** » : abonnement forfaitaire assorti d'une Période Initiale payée mensuellement ou annuellement, si le bulletin d'Abonnement le stipule, par l'Abonné pour l'accès au Service au tarif en vigueur lors de la souscription correspondant à l'offre commerciale décrite dans le bulletin d'Abonnement.
- « **Accès à Internet** » : service permettant aux Abonnés d'accéder au réseau Internet et à ses différents services (courrier électronique, consultation de services en ligne, échange de fichiers, et plus généralement, échange de données à travers les réseaux).
- « **Activation du Service** » : opération permettant à l'Abonné d'accéder aux Services d'LGTEL après installation des Equipements.
- « **Equipements** » : matériels nécessaires à l'accès Internet Haut Débit en fonction des différentes technologies.
- « **Bulletin d'abonnement** » : formulaire contenant les conditions de l'offre commerciale relative au Service et permettant la souscription par l'Abonné au Service.
- « **Catologue des Services** » : liste des services optionnels d'LGTEL ainsi que les tarifs associés, disponible sur demande écrite ou par consultation sur le site Web 'www.lgtel.fr'.
- « **Console de gestion de compte** » : l'espace de gestion en ligne accessible par l'Abonné via une rubrique dédiée sur le site Internet d'LGTEL, 'www.lgtel.fr', après authentification, et depuis lequel l'Abonné a notamment la possibilité de gérer les Services, consulter ses factures etc.
- « **Débit montant** » : vitesse à laquelle votre ordinateur sera capable d'envoyer des informations vers Internet. Les débits sont exprimés en « Kbits », soit 1024 fois moins que le « Mbits » du débit descendant. Un débit montant élevé permet d'envoyer des fichiers rapidement.
- « **Débit descendant** » : vitesse à laquelle votre ordinateur sera capable de recevoir des informations depuis Internet. Les débits sont exprimés en « Mbits ». Un débit descendant élevé permet de télécharger rapidement des fichiers, et de mieux profiter de la musique et de la vidéo sur Internet.
- « **Données** » : signes, signaux, messages écrits, images, sons de toute nature et, de manière générale, tout contenu susceptible d'être stocké, rendu disponible, consulté, transporté, diffusé.
- « **DSL** » : (Digital Subscriber Line) désigne la technologie basée sur le transport d'information sur la ligne téléphonique.
- « **Eligibilité logicielle** » : étude réalisée à partir d'un outil logiciel de cartographie permettant de déterminer, de manière théorique, l'existence ou non d'une couverture par le Service du Site par le Réseau.
- « **Eligibilité sur Site** » : étude réalisée 'in situ' sur le site, permettant de déterminer, de manière réelle, l'existence ou non d'une couverture par le Service du Site par le Réseau.
- « **Formulaire d'inscription** » : document téléchargeable depuis le site Internet d'LGTEL, et accessible en agence commerciale ou par courrier, sur simple demande écrite ou téléphonique. Lorsque l'Abonné n'opte pas pour la validation en ligne, envoyé à LGTEL signé par l'Abonné lors de son inscription au dispositif Wimax d'LGTEL.
- « **Fibre optique** » : désigne la technologie basée sur le transport de données par un signal lumineux.
- « **Frais de mise en service** » : frais correspondant aux frais supportés par LGTEL résultant de l'inscription au dispositif Wimax d'LGTEL.
- « **Identifiant ou identifiant de connexion** » : codes d'accès (identifiant personnel et mot de passe associé) confidentiels et personnels permettant à l'Abonné de s'authentifier et de se connecter aux Services.
- « **Intervention de maintenance** » : travaux de maintenance et/ou d'amélioration programmés ou non, pour le maintien en fonctionnement du Service, tels que décrits à l'article 16.
- « **Jours ouverts** » : période du lundi au vendredi de 08H30 à 12H30 et de 13H30 à 17H30 à l'exception des jours fériés ou chômés en France.
- « **Ordinateur** » : équipement personnel à l'Abonné permettant l'accès au Service et dont la configuration minimale est la suivante : PC pentium ou compatible, Mac ou Linux, 32 Mo de mémoire vive, carte réseau Ethernet (indispensable) et câble Ethernet.
- « **Période Initiale** » : période minimale d'engagement de l'Abonné décrite dans les conditions de l'offre et indiquée sur le Bulletin d'abonnement.
- « **Réseau** » : ensemble d'équipements requis pour assurer le service de communications électroniques d'LGTEL.
- « **Satellite** » : désigne la technologie basée sur une communication de données par ondes radio.
- « **Service Clients** » : service d'LGTEL accessible par l'Abonné aux Jours Ouverts sur simple appel au 05 35 54 01 25, au tarif en vigueur de l'opérateur de réseau de communications électroniques utilisé par l'Abonné au moment de l'émission de l'appel, par mail (contact@lgtel.fr) ou par courrier à LGTEL Andis Agropole bâtiment C2 Lasserre 47 310 Estillac, permettant de répondre aux difficultés liées à l'exécution du Contrat ou à toute demande d'information ou de maintenance liée au Service.
- « **Service** » : service d'accès à Internet par une liaison dont les caractéristiques techniques sont précisées dans le Bulletin d'abonnement. Le Service comprend également l'accès à une gamme de services mentionnée sur le Bulletin d'abonnement.
- « **Site** » : local à usage d'habitation ou professionnel.
- « **Site Web** » : correspond à la partie du site Internet d'LGTEL dédiée aux particuliers et aux professionnels.
- « **Wimax** » : technologie utilisant la BLR (technologie hertzienne) permettant le transfert de données ou de communications vocales sur la bande de fréquence 3.5 GHz en Europe.
- « **Zone** » : zone géographique dans laquelle le Service est proposé.

Article 2. Objet

Les présentes Conditions Générales d'Abonnement ont pour objet de définir les modalités dans lesquelles LGTEL permet à l'Abonné d'accéder au Service ainsi que de déterminer les droits et obligations réciproques des Parties dans ce cadre.

Article 3. Modalités techniques et administratives de souscription au Service

3.1 Demande de souscription

L'Abonné effectue une demande de raccordement de son Site, soit par courrier électronique, soit par courrier, soit par téléphone au numéro du Service Clients.

3.2 Installation

Dans le cadre d'un Abonnement Wimax ou Satellite, si l'Abonné est locataire ou copropriétaire du Site pour lequel il effectue une demande, il doit faire le nécessaire pour obtenir auprès du propriétaire concerné l'autorisation de faire installer le matériel nécessaire à la réception du Service. Il est recommandé à l'Abonné de se renseigner auprès de son propriétaire ou du Syndicat des copropriétaires ou encore de notifier par lettre recommandée avec accusé de réception une demande d'installation d'antenne individuelle si l'accès au Service le nécessite.

3.3 Envoi des équipements

Après installation du matériel permettant l'accès au Service, et dans un délai de 30 jours, à compter de cette dernière, LGTEL fait parvenir les équipements à l'Abonné par colisissimo accompagné d'une copie du formulaire d'abonnement, d'un courrier reprenant les identifiants, les adresses de messagerie et mot de passe, et d'un schéma de montage. Les délais d'acheminement postaux sont indépendants de la volonté d'LGTEL. De ce fait, la responsabilité d'LGTEL ne pourra être engagée.

3.4 Activation du service

LGTEL adresse un courrier à l'Abonné contenant les informations techniques permettant le paramétrage de l'ordinateur. En cas de difficulté, l'Abonné peut contacter le Service Clients après s'être assuré que son Ordinateur dispose des configurations requises. Parmi les informations techniques transmises à l'Abonné figurent les éléments confidentiels d'identification de l'Abonné sous forme d'identifiant de connexion et de mot de passe permettant à l'Abonné d'ouvrir sa session d'accès Internet, et notamment, de consulter les messages déposés dans sa boîte aux lettres électroniques.

Article 4. Droit de rétractation

L'Abonné a la faculté d'exercer son droit de rétractation pendant un délai de sept (7) jours à compter de la réception du message de confirmation, en envoyant un courrier recommandé avec accusé de réception au Service Clients d'LGTEL. Si ce délai expire un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, il est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Article 5. Accès au service

5.1 Le Service est réservé aux particuliers, aux collectivités et aux personnes morales pour leurs besoins propres. La revente, location ou mise à disposition du Service à des Tiers est strictement interdite et sera réputée fautive.

5.2 L'accès au Service est possible 24H/24, 7J/7 sauf en cas de force majeure ou d'un événement hors de contrôle d'LGTEL et sous réserve des éventuelles pannes et Interventions de Maintenance liées au bon fonctionnement du Service.

Article 6. Description du Service

6.1 Messagerie électronique

L'Abonné dispose du nombre de comptes de messagerie prévus au Bulletin d'Abonnement, sous réserve de disponibilité des adresses demandées. L'Abonné s'engage à utiliser ses adresses mail en respectant les présentes Conditions Générales d'Abonnement.

6.2 L'accès à Internet

LGTEL permet à l'Abonné une connexion à Internet dont le débit théorique est précisé dans le Bulletin d'Abonnement. Il est expressément convenu qu'LGTEL ne consent aucune garantie sur ce débit théorique qui peut être affecté par des contraintes liées au nombre de connexions simultanées sur le Réseau et aux aléas de propagation des signaux. D'autre part, l'Abonné reconnaît avoir connaissance de la nature du réseau, et en particulier de ses performances techniques ainsi que des possibilités d'interruptions, de lenteurs et d'inaccessibilités, de l'absence de confidentialité des informations transmises, ainsi que de la présence de nombreux risques de type viral, ou d'intrusion.

6.3 Service Clients

LGTEL met à la disposition de l'Abonné un Service Clients auquel l'Abonné peut s'adresser par téléphone, par mail ou par courrier, pour résoudre les difficultés techniques ou commerciales qu'il rencontre, pendant les Jours Ouverts. Le Service Clients porte uniquement sur les problèmes d'ordre technique ou commercial liés directement à la fourniture, à la qualité du Service, ou relatifs aux équipements de l'Abonné.

6.4 Services optionnels

Certains services peuvent être proposés à l'Abonné en complément du Service ou afin de répondre à des besoins spécifiques de l'Abonné. Ces services sont optionnels et font l'objet d'un coût supplémentaire, soit forfaitaire, soit proportionnel, facturé en sus de l'Abonnement. Les tarifs des services optionnels sont disponibles sur le site 'www.lgtel.fr'.

Article 7. Ordre public

7.1 Compte tenu de l'intérêt général attaché à la répression de l'apologie des crimes contre l'humanité, de l'incitation à la haine raciale ainsi que de la pornographie infantile, LGTEL doit concourir à la lutte contre la diffusion des infractions visées aux cinquième et huitième alinéas de l'article 24 de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse et à l'article 227-23 du code pénal. A cette fin, LGTEL permet à l'Abonné ou à tout tiers de signaler les contenus répondant aux caractéristiques ci-dessus en effectuant un lien sur son site Web vers le point de contact à l'adresse : <http://www.pointdecontact.net/contact.asp> <http://www.internet-mineurs.gouv.fr>.

LGTEL s'engage à informer les autorités compétentes de l'existence de tels contenus, à coopérer avec elles à la recherche des auteurs des infractions éventuellement commises et à déférer dans les meilleurs délais aux demandes et aux injonctions des autorités judiciaires et ce conformément aux dispositions de la loi du 21 juin 2004 pour la Confiance en l'Economie Numérique.

7.2 La responsabilité d'LGTEL ne saurait être engagée en cas de communication d'éléments en sa possession concernant l'Abonné, effectuée conformément à la loi à la demande des autorités judiciaires, policières ou administratives.

Article 8. Suspension du Service

8.1 LGTEL peut être amenée à suspendre l'accès au Service si l'Abonné ne respecte pas ses engagements ou s'il ne respecte pas les conditions d'utilisation du Service décrite au présent Contrat. Dans ce cas, LGTEL adresse une lettre ou un mail de mise en demeure demandant à l'Abonné de remédier à ses manquements et si, dans un délai de quinze (15) jours, l'Abonné ne s'y est pas conformé, LGTEL peut suspendre l'Accès au Service jusqu'à complet respect des obligations non respectées. Cette suspension de service ne suspend en rien la facturation de l'Abonnement.

8.2 LGTEL se réserve le droit de suspendre le Service sans indemnité en cas de non respect de l'obligation de paiement après notification de paiement restée sans effet pendant huit (8) jours.

8.3 LGTEL n'exerce aucun contrôle sur les données reçues ou transmises par l'Abonné ou sur les contenus et les services accessibles sur Internet. Toutefois, pour assurer la bonne gestion du système d'accès au Service, LGTEL se réserve le droit de supprimer tout message ou empêcher toute opération de l'Abonné susceptible de perturber le bon fonctionnement du Service, et ce sans préavis.

8.4 Le Service pourra également être suspendu dans le cas où un événement extérieur provoquerait la coupure du lien (construction d'un immeuble, changement de topographie etc.). LGTEL se réserve le droit, d'étudier, à ses frais, les possibilités de contournement de cet obstacle en collaboration éventuelle avec un installateur agréé.

8.5 Dans l'hypothèse où aucune solution de contournement ne peut être trouvée, l'abonnement peut être résilié, par l'une ou l'autre des Parties, sans indemnité, ce cas constituant un motif légitime de résiliation anticipée par l'Abonné.

Article 9. Evolution du Service

L'Abonné peut souscrire à de nouveaux services qui font l'objet d'une signature d'un Bulletin d'abonnement et/ou de Conditions Particulières. Les présentes Conditions Générales d'Abonnement s'appliquent de plein droit à tous nouveaux services proposés à l'Abonné, sauf mention contraire. La Période Initiale peut être, le cas échéant, prolongée d'une nouvelle Période Initiale.

Article 10. Prix et facturation

10.1 Le tarif de l'Abonnement pendant la Période Initiale du Contrat est celui en vigueur au jour de la signature du Bulletin d'Abonnement. L'Abonné reconnaît en avoir pris connaissance. L'Abonnement comprend les Frais de mise en service, l'achat des Equipements, ainsi que la mise à disposition du Service. Toute prestation ou fourniture réalisée à la demande de l'Abonné et qui ne figurerait pas dans le Bulletin d'Abonnement fera l'objet d'une facturation supplémentaire et distincte au tarif en vigueur disponible sur demande à LGTEL. Le montant de l'Abonnement est exigible, à terme échu, en début de chaque mois ou à toutes autres dates sur demande à LGTEL. Les tarifs en vigueur sont diffusés sur le site Web 'www.lgtel.fr' ou sur demande à LGTEL. La facturation de l'Abonnement est mensuelle, sauf mention contraire sur le Bulletin d'abonnement, au tarif indiqué sur le Bulletin d'abonnement. Les factures mentionnent la durée de l'Abonnement depuis la date d'effet de celui-ci. L'Abonné règle l'Abonnement soit par prélèvement automatique sur le compte bancaire ou postal désigné par l'Abonné, soit par chèque.

10.2 La première facturation de l'Abonnement est effectuée au prorata temporis pour le premier mois à partir de la date d'activation du Service, sauf exercice par l'Abonné de son droit de rétractation. Une facture électronique est mise à la disposition de l'Abonné sur son espace réservé sur le site Web 'www.lgtel.fr'. Par la suite, tout mois commencé sera facturé dans sa totalité.

10.3 Le défaut de paiement du montant de l'Abonnement entraîne après une mise en demeure restée sans effet pendant un délai de huit (8) jours, l'application d'intérêts sur la somme non payée, exigibles par jour de retard à compter de l'échéance initialement prévue au taux correspondant à trois (3) fois le taux d'intérêt légal, sans préjudice du droit pour LGTEL, à l'expiration d'un délai de trente (30) jours à compter de la mise en demeure susvisée, de procéder à la résiliation de plein droit du Contrat si les sommes qui lui sont dues reste impayées à cette date. Le cas échéant, l'Abonné est également redevable des frais supportés par LGTEL et liés aux titres de paiement non honorés comme les rejets de prélèvement automatique ou de chèques, majoré forfaitairement d'un montant de quinze euros (15€) TTC pour frais de dossier.

Article 11. Durée

Le Contrat est conclu au choix de l'Abonné, pour une durée déterminée de douze (12) ou de (24) mois correspondant à la Période Initiale d'engagement. Cette durée court à compter de la date d'installation du Service. Si l'Abonné ne souhaite pas mettre fin au Contrat, il est automatiquement renouvelé pour une période indéterminée.

Article 12. Résiliation

12.1 A l'issu de la Période Initiale, le Contrat pourra être résilié à tout moment par l'une ou l'autre des Parties par l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception. La résiliation prendra effet le premier jour du mois suivant si cette dernière est adressée avant le vingt (20) du mois en cours (cachet de la poste faisant foi) afin de tenir compte des délais d'acheminement postaux et de la fermeture technique du Service. En cas d'envoi après le vingt (20) du mois en cours, la résiliation prendra alors effet le mois suivant, qui reste dû dans sa totalité. La date effective de la résiliation sera déterminée à compter de la date d'envoi de la résiliation par lettre recommandée avec accusé de réception.

12.2 En cas de résiliation anticipée pendant la Période Initiale de la part de l'Abonné non causée par une faute d'LGTEL ou non dû à un motif légitime au sens des dispositions du présent article, l'Abonné est redevable des mensualités d'Abonnement restant à courir entre la date de la prise d'effet de la résiliation et l'expiration de la Période Initiale.

12.3 Constituent un motif légitime de résiliation les cas rendant impossible la poursuite de l'exécution du présent Contrat et notamment les cas où les faits sont indépendants de la volonté d'LGTEL, les cas de déménagement dans une zone non couverte par le Service, de coupure du lien, de décès, de chômage, de faillite personnelle, de surendettement, d'incarcération, de force majeure au sens de la jurisprudence des tribunaux français ou de mutation professionnelle.

12.4 La résiliation pour motif légitime doit être effectuée par l'Abonné ou ses ayants droit par lettre recommandée avec accusé de réception en respectant un préavis de dix jours (10), et doit être accompagnée des pièces justificatives nécessaires.

12.5 En cas de manquement par l'une ou l'autre des Parties au Contrat à l'exécution de ses obligations et à défaut pour cette Partie d'y remédier, l'autre Partie peut résilier le Contrat, par lettre recommandée avec accusé de réception, un mois après une mise en demeure restée infructueuse.

12.6 LGTEL peut résilier le Contrat dans l'hypothèse d'un défaut de paiement , dans les conditions décrites à l'article 10.4 ou résilier le Contrat en cas de non respect par l'Abonné des conditions d'utilisation du Service décrites au Contrat après un délai de quinze (15) jours supplémentaires suivant les quinze (15) jours de suspension prévu par l'article 8.1.

12.7 LGTEL peut résilier le Contrat pour des raisons d'ordre public décrites à l'article 7.

12.8 Dans l'hypothèse où l'autorisation accordée à LGTEL serait retirée, résiliée, suspendue ou non renouvelée, le Contrat serait résilié de plein droit. Hors cas de faute imputable à LGTEL, cette résiliation automatique ne donnera lieu à aucune indemnité.

Article 13. Les équipements

13.1 Les Equipements demeurent la propriété exclusive, incessible et insaisissable d'LGTEL ou de ses ayants droit ou le cas échéant de tout tiers relié contractuellement avec LGTEL ou ses ayants droit. Les Equipements ne peuvent être cédés ou mis à disposition d'un tiers sous quelque forme que ce soit. L'Abonné a la qualité de gardien des Equipements au sens de l'article 1384 alinéa 1 du Code civil et il s'engage à la conserver pendant toute la durée du Contrat. L'Abonné s'interdit d'effectuer toute ouverture, intervention technique, transformation ou modification sur les Equipements à quelque fin que ce soit. L'Abonné informe LGTEL dans les plus brefs délais de toute disparition, détérioration ou destruction de tout ou partie des Equipements, quelle qu'en soit la cause, faute de quoi il ne peut s'exonérer de sa responsabilité. En cas de disparition, notamment par perte ou vol, et/ou de détérioration (non imputable à un vice caché ou à la simple usure), LGTEL est en droit de facturer les Equipements à l'Abonné, soit pour la valeur réelle du remplacement des Equipements (en cas de disparition), soit sur devis (en cas de détérioration).

13.2 Dans les quinze (15) jours suivant l'expiration du Contrat pour quelque cause que ce soit, l'Abonné doit restituer à LGTEL les Equipement mis à sa disposition, en parfait état de marche, lors de la visite d'un partenaire installateur agréé par LGTEL. La désinstallation des Equipements doit être effectuée par un partenaire installateur agréé par LGTEL.

13.3 En cas de restitution des Equipements en mauvais état de fonctionnement, LGTEL sera en droit de facturer les frais de réparation dans la limite de leur valeur de remplacement à neuf, valeur fournie par le Service Clients d'LGTEL.

Article 14. Obligations respectives

14.1 Obligations d'LGTEL

14.1.1 LGTEL s'engage à apporter tout son savoir-faire et ses capacités techniques pour assurer au mieux la permanence et la continuité de l'accès au Service conformément aux normes techniques en vigueur et dans la limite de l'engagement figurant ci-après.

14.1.2 En cas d'interruption du Service pendant une durée de plus de soixante douze (72) heures non interrompues consécutives à une faute imputable à LGTEL, ou de non atteinte du débit souscrit lors de l'engagement pendant une durée de plus de soixante douze (72) heures consécutives, l'Abonné a droit au remboursement d'une partie de l'Abonnement, forfaitairement fixée à deux (2) jours.

14.1.3 LGTEL ne consent aucune garantie concernant, notamment, l'aptitude du Service à répondre aux attentes ou aux besoins particuliers de l'Abonné, non expressément prévu au Contrat.

14.1.4 La responsabilité d'LGTEL ne peut être engagée en cas d'utilisation du Service non conforme au Contrat, en cas de survenance d'un événement de force majeure tel que définie à l'article 17 ou d'une interruption du Service non consécutives à une faute imputable à LGTEL.

14.1.5 Compte tenu de sa qualité de fournisseur d'accès à l'Internet, LGTEL n'exerce aucun contrôle sur le contenu des messages et des informations qui transitent sur le Réseau ou qu'elle stocke à la demande de l'Abonné. En conséquence, la responsabilité d'LGTEL ne peut être mise en cause que dans les cas strictement prévus par la loi du 21 juin 2004 relative à la Confiance dans l'Economie Numérique.

14.2 Obligations de l'Abonné

L'Abonné s'engage auprès d'LGTEL à :

- Protéger les personnes dont il a la charge de toute visite de sites qui seraient susceptibles de comporter des allégations de nature à porter atteinte à l'ordre public ou aux bonnes mœurs,

- Donner des informations exactes le concernant lors de la souscription au Service et à informer LGTEL de toute mise à jour de ces informations,

- Garder confidentiels les identifiants et mots de passe qui lui sont communiqués par LGTEL et à informer LGTEL de toute divulgation ou perte de ceux-ci afin que de nouveaux identifiants et mots de passe puissent lui être attribués,

- A ne pas revendre, louer ou mettre à disposition l'accès au Réseau à des Tiers,

- Respecter les conditions d'utilisation décrites au Contrat,

- Ne pas diffuser, notamment, sur des pages Web, interroger, consulter, demander, stocker sur son Ordinateur, via le Service, un contenu manifestement contraire aux réglementations en vigueur à ce jour en France, et relevant, sans que cette liste soit pour autant limitative, de la pédophilie, de l'incitation à la haine raciale, de la négation des crimes contre l'humanité, de l'appel au meurtre, du proxénétisme, et/ou portant atteinte à un droit de propriété intellectuelle ou a tout autre droit,

- A ne pas pratiquer l'envoi de courriers électroniques groupé abusif sans sollicitations des destinataires tels que l'envoi massif de courriers électroniques à des destinataires différents et/ou répété à destination d'un seul destinataire,

- A ne pas se servir de sa connexion à Internet afin d'effectuer des actes de piratage, de téléchargement de contenus illégaux ou utiliser, à des fins illicites et/ou illégales, les informations circulant sur le réseau.

Article 15. Déménagement

En cas de déménagement de l'Abonné sur un Site situé dans une autre Zone, et sous réserve que l'Abonné ait prévenu LGTEL de son déménagement au moins un (1) mois à l'avance par courrier, LGTEL assure la continuité du Service à la nouvelle adresse qui lui aura été communiquée par l'Abonné, sous réserve de faisabilité technique. La prestation de déménagement des Equipements, ainsi que tous les frais engendrés à ce titre, sont à la charge de l'Abonné, qui doit faire appel un installateur agréé par LGTEL. L'activation du Service ne peut être effectuée tant que les Equipements ne sont pas installés par l'installateur agréé sur le nouveau Site de l'Abonné. S'il s'avère que le Site n'est pas éligible, le contrat peut être résilié dans les mêmes termes que l'article 12.3. L'Abonné peut subir une coupure de son Service lors de son déménagement et jusqu'à la date d'activation du Service à la nouvelle adresse. Dans ce cas, l'Abonné peut prétendre à une indemnisation de la part d'LGTEL du fait de l'impossibilité rencontrée d'accéder au Service.

Tout changement de titulaire de l'abonnement, en cas de changement de locataire, par exemple, entrainera une résiliation de l'abonnement en cours, telle que prévue à l'article 12, et la souscription d'un nouvel abonnement.

Article 16. Maintenance

16.1 Pour assurer le maintien de la qualité de son réseau, LGTEL (ou ses prestataires) peut être amené à réaliser des interventions de maintenance de son Réseau susceptibles d'affecter temporairement le fonctionnement du Service délivré à l'Abonné. LGTEL fait en sorte de les effectuer aux heures de plus faible utilisation du Réseau.

16.2 Les Equipements sont garantis pour la durée du Contrat en sus de la garantie légale des vices cachés qui couvre les défauts de conception ou de fabrication des Equipements.

En cas de problème lié à l'utilisation des Equipements pendant la durée du contrat, LGTEL met à la disposition

de l'abonné un Service Clients chargé de déterminer l'origine du dysfonctionnement. L'Abonné peut adresser un mail à l'adresse contact@lgtel.fr, une lettre recommandée avec accusé de réception à LGTEL ou peut téléphoner au 05 35 54 01 25. A l'issu d'une série de tests permettant de vérifier que les Equipements sont en panne, ces derniers sont, soit réparés, soit échangés gratuitement (par un matériel de même type ou de type équivalent) par LGTEL. Les frais liés au transport des Equipements depuis et vers l'Abonné sont à la charge d'LGTEL. Ces frais seront donc remboursés à l'Abonné uniquement en cas de panne avérée, la mauvaise manipulation ou utilisation des Equipements par l'Abonné exclu cette prise en charge.

Il est entendu que la garantie sur les Equipements est prise en charge par LGTEL dans les cas où la détérioration des Equipements n'est pas due :

- A une défaillance de l'Ordinateur,

- A une utilisation des Equipements non conforme à sa destination, à des dommages non consécutifs à un usage normal ou à une usure normale, à un dégât des eaux, un dommage électrique, un incendie, un accident ou une cause naturelle,

- A une installation des Equipements incorrecte ou d'une utilisation non-conforme aux normes techniques ou aux consignes de sécurité en vigueur,

- A l'intervention d'un abonné ou d'un tiers non autorisé.

Article 17. Force majeure

Les Parties ne peuvent être tenues pour responsable vis-à-vis de l'autre de la non exécution ou des retards dans l'exécution d'une obligation du Contrat qui seraient dus au fait de l'autre Partie consécutivement à la survenance d'un cas de force majeure habituellement reconnu par la Jurisprudence.

Le cas de force majeure suspend les obligations nées du Contrat pendant toute la durée de son existence. Toutefois, si le cas de force majeure avait une durée supérieure à quinze (15) jours consécutifs, il ouvrirait droit à la résiliation de plein droit du Contrat par l'une ou l'autre des Parties huit (8) jours après l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception notifiant cette décision.

Article 18. Données personnelles

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » n°78-17 du 6 janvier 1978, telle que modifiée par la loi n°2004-801 du 6 août 2004, l'Abonné est informé qu'il a le droit de s'opposer à ce que ses données soient collectées dans la mesure où cette collecte n'est pas obligatoire. En outre, les informations collectées peuvent donner lieu à l'exercice du droit individuel d'accès, de rectification et de suppression auprès d'LGTEL en adressant une demande au Service Clients.

Les informations qui sont demandées à l'Abonné sont nécessaires à la gestion de son Abonnement au Service, et à la fourniture de l'Abonné du Service, des Services inclus, et de toute éventuelle option. Seuls les services d'LGTEL chargés de cette gestion sont destinataires de ces informations.

Par l'inscription au Service, l'Abonné autorise expressément LGTEL à utiliser les informations relatives à l'Abonné et, en particulier, les informations issues de sa facturation, à des fins de prospection commerciale, notamment par lettre ou courrier électronique, dans les conditions posées par l'article L. 33-5 du Code des Postes et Télécommunications. L'Abonné peut faire cesser ce type de message en adressant un courrier ou un mail au Service Clients d'LGTEL.

Sauf opposition de la part de l'Abonné, les informations le concernant peuvent être utilisées à des fins commerciales par LGTEL pour le compte de tiers et/ou communiquées à des tiers, tels que des instituts de sondage ou des partenaires commerciaux.

Par ailleurs, l'abonné est informé qu'LGTEL est tenue de répondre aux requêtes qui lui sont adressées par les autorités de justice ou de police, et peut être amenée, dans ce cadre, à communiquer les données à caractère personnel qu'elle détient sur l'abonné.

Article 19. Droit applicable – Règlement des litiges

Le Contrat est régi par le droit français et interprété conformément à celui-ci. Tout litige ou toute contestation auquel le Contrat pourrait donner lieu tant pour sa validité que pour son interprétation, son exécution ou sa réalisation, fait l'objet d'une tentative de résolution amiable par le bais du Service Clients. En cas d'échec de l'intervention du Service Clients, le différend est tranché selon les règles d'attribution de compétence applicables dans les relations entre un professionnel et un consommateur.

Concernant les relations entre professionnels, tout litige ou toute contestation auquel le Contrat pourrait donner lieu tant pour sa validité que pour son interprétation, son exécution ou sa réalisation, fera l'objet d'une tentative de résolution amiable. A défaut, il sera porté devant les juridictions compétentes du ressort des tribunaux du siège social d'LGTEL y compris en cas de référé, appel en garantie ou de pluralité de défendeur.

Article 20. Divers

L'Abonné s'engage à prévenir LGTEL sans délai, par tous moyens et à confirmer par écrit, toute modification de sa situation personnelle ou professionnelle (changement d'adresse, modification du Terminal, de coordonnées bancaires etc.) susceptible d'avoir un effet sur l'exécution du Contrat. Dans l'hypothèse où l'Abonné aurait omis d'informer LGTEL de la dite modification, LGTEL ne saurait être tenue pour responsable des conséquences que pourrait subir l'Abonné et/ou les tiers.